

informATIO

Septembre 2014

Numéro 3

Il était une fois l'ATIO!

Par Julien Marquis, trad. a.

Traduction : Johanne Morin, trad. a.

Fondée sous le nom d'Association technologique de langue française d'Ottawa (ATLFO) en 1920, l'ATIO a été constituée en vertu de lettres patentes par les Traducteurs des Livres Bleus de la Colline du Parlement à Ottawa (à l'époque, la couverture de ce qu'on appelait les Statuts du Canada était bleue). Ce n'est qu'en 1962 qu'elle est devenue l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario/Association of Translators and Interpreters of Ontario par lettres patentes supplémentaires du 10 septembre. Il s'agit de la première association de traducteurs professionnels au monde à avoir été juridiquement constituée en tant que telle. Sur le plan juridique, son existence précède même l'établissement de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) à Paris, en France, et celui du CTTIC mis sur pied suite à une décision de la STQ et de l'ATIO, vers la fin des années 1950 et le début des années 1960, sous le nom de Société des traducteurs et interprètes du Canada/Canada's Translators and Interpreters Society (STIC/CTIS), laquelle est devenue plus tard le CTIC et aujourd'hui le CTTIC.

Durant les années 1960, l'ATIO a eu du mal à trouver des membres, mais elle a quand même fini par se structurer sur le plan administratif et coopérer avec son association sœur du Québec en vue de former une association canadienne de traducteurs et interprètes qui regrouperait d'autres associations provinciales et territoriales : ce qui deviendrait le CTIC avait vu le jour.

En 1967, selon le procès-verbal d'une AGA, les objectifs de l'ATIO étaient les suivants : « réunir sans distinction tous les traducteurs et interprètes de profession, qu'ils soient patrons, employés ou travailleurs indépendants [... afin] de défendre [... leurs] intérêts professionnels [...]; de favoriser la formation de traducteurs et d'interprètes compétents; d'améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation;

d'entretenir des relations amicales et professionnelles avec les groupements analogues du Canada et de l'étranger ». Au cours des années 1960, l'ATIO a eu du mal à recruter des membres et ses tentatives de relever le statut professionnel des traducteurs et interprètes ont échoué. Divers facteurs ont contribué à l'échec de sa tentative initiale d'obtenir un statut juridique auprès du législateur de Queen's Park.

Le principal facteur a été un manque de préparation allié à un mauvais synchronisme. Aucune stratégie n'ayant été établie à l'avance, le législateur a fait la sourde oreille lors du dépôt du projet de loi. Le projet n'a donc pas pu se concrétiser pendant un certain nombre d'années, au cours desquelles l'ATIO a plutôt décidé d'augmenter son effectif et de renforcer sa structure.

Je suis devenu membre de l'ATIO en 1981. L'année suivante, j'ai été élu au Conseil d'administration et j'ai commencé à travailler sur le Règlement intérieur de l'ATIO. J'avais acquis de l'expérience en matière d'obtention de statut professionnel pour les traducteurs à Paris, en France, auprès de la Société française des traducteurs, mais les difficultés relatives à la procédure étaient différentes en Ontario. Dès 1982, j'ai été embauché en tant que traducteur au Conseiller législatif principal, au ministère du Procureur général de l'Ontario, et j'ai eu la possibilité de me familiariser avec toutes les procédures parlementaires de dépôt et d'adoption de lois à l'Assemblée législative.

Le contexte avait aussi changé entre la première tentative et la possibilité d'une nouvelle tentative de faire adopter un projet de loi visant à nous conférer un statut professionnel. Une vague de nouvelles demandes de services en langue française déferlait sur le Manitoba et l'Ontario; de plus, le Nouveau-Brunswick s'appropriait à devenir officiellement bilingue. On avait besoin de traducteurs et d'interprètes compétents au Manitoba, en Ontario et au

Nouveau-Brunswick, et le statut juridique améliorerait la prestation des services gouvernementaux et serait garant du professionnalisme des services fournis au public. Le CTIC offrait aussi une meilleure garantie; sa Commission des examens d'agrément progressait en mettant en œuvre des procédures et critères nationaux d'agrément. La protection de l'intérêt public était pour le législateur une priorité absolue. Notre stratégie s'articulait en deux volets.

D'un côté, il nous fallait améliorer l'image de l'ATIO aux yeux du public, du législateur et de nos propres collègues des secteurs privé et public. Il nous fallait aussi « faire le ménage », ce qui a occasionné beaucoup de travail pour le Comité de discipline. En fait, cela a été une excellente occasion de prouver que l'ATIO pouvait administrer et gouverner ses propres membres et faire respecter son Code de déontologie. Le chemin a été cahoteux, mais il nous a permis de relever notre image et nous avons profité de l'occasion pour adopter un nouveau Règlement intérieur et un Code de déontologie flambant neuf que nous avons commencé à promouvoir dans InformATIO et en envoyant des communiqués à La Presse Canadienne, etc. La promotion de l'image de l'ATIO est alors devenue une activité continue en parallèle aux activités du Comité de la reconnaissance professionnelle. Nous avons été invités à participer à des émissions radiophoniques, et interviewés par des chaînes de télévision, surtout dans les presses francophone et multiculturelle de Toronto. Certains journalistes sont devenus des amis. Nous les avons invités à notre congrès annuel à titre de conférenciers, notamment Richard Cléroux et Graham Fraser, qui allait devenir commissaire aux langues officielles à Ottawa. Notre chaîne favorite, Radio-Canada, nous interviewait fréquemment, chaque fois qu'il se présentait des nouvelles au sujet d'une mauvaise interprétation judiciaire, un manque d'interprète en cour, une affaire touchant les services de traduction d'un hôpital, etc. Notre travail dans la presse a attiré l'attention de la classe politique. C'est ainsi que nous avons pu avancer

Suite à la page 2

À L'INTÉRIEUR...

Message de la présidente.	3
Congrès 2014 de la FIT à Berlin	5
Le XX ^e congrès mondial de la FIT : Homme ou machine : le dilemme de la traduction – L'avenir des traducteurs, interprètes et terminologues	6
Journée mondiale de la traduction 2014.	8
Voici Esther Navarro	9
Félicitations aux lauréats 2014 des prix de la FIT!	10
Faites la connaissance de nos membres.	4, 9, 10

informATIO

Publié par :

**L'Association des traducteurs et interprètes
de l'Ontario**

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télééc. : (613) 241-4098

Courriel : InformATIO@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 1370

Graphiste : More In Typo Ltd & Design

Équipe rédactionnelle : Marc Pandi, Alana
Hardy, Michel Trahan

Politique éditoriale :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :

Aurélien Goudal, Katrina Turnbull, Alana Hardy, Lisa Carter, Dorothy Charbonneau, Veronica Cappella, Denis Louis Bousquet, Michel Trahan, Lisa Guay, James Moreau, Leo Le Saux, Isabelle Dobbing, Julien Marquis, Johanne Morin, Daniele Oanès, Izabel S. Arocha, Nedelka Marin-Martinez, Nicholas Lomonosoff, Sylvain Jacques, Josée Dionne et Lise Anne Laverdure.

Suite de la page 1

l'idée, auprès des politiciens de tous bords, que l'ATIO avait l'intention de demander à l'Assemblée législative un titre réservé.

D'un autre côté, il fallait nous préparer à demander le statut juridique au nom des traducteurs. Ainsi, à son AGA de 1982, l'ATIO a mis sur pied un Comité de la reconnaissance professionnelle dont je suis devenu président. Ce comité exerçait ses activités à Toronto puisque l'Assemblée législative y siégeait, mais tout membre y était le bienvenu, même s'il venait de notre autre grand pôle d'adhésion, Ottawa. Le comité avait formé des sous-comités afin d'accommoder la participation de nos deux grands pôles d'adhésion, Ottawa et Toronto, mais d'autres membres y participaient aussi par voie téléphonique ou par correspondance. Tous les ans, à l'AGA, le Comité de la reconnaissance professionnelle devait présenter un rapport sur l'avancement du plan stratégique qui nous permettrait de déposer un projet de loi à l'Assemblée législative. Au cours de la première phase des travaux, chaque sous-comité a examiné les enjeux particuliers qui répondraient aux exigences redoutées du législateur comme le type d'exigences dans notre Règlement intérieur et le type de Code de déontologie. Nous avons également découvert que présenter une demande d'utilisation exclusive du titre « agréé » comme lors de la première tentative était trop demander au gouvernement et aux partis de l'opposition. Nous avons donc convenu de solliciter un projet de loi émanant d'un député voulant que le titre réservé soit accordé aux membres de l'ATIO, ce qui justifierait aussi l'adoption par les partis de l'opposition, etc., permettrait à nos représentants de répondre à toute question provenant d'un comité de l'Assemblée législative et prouverait que notre projet était dans l'intérêt du public et qu'il visait à protéger et à garantir la qualité ainsi que la compétence des services de traduction et d'interprétation dans la province.

Après des années de travail, le Comité de la reconnaissance professionnelle et ses sous-comités ont présenté une série de recommandations à l'ATIO, qui les a adoptées à son AGA de 1986. L'annexe jointe aux recommandations prévoyait une restructuration de notre fonctionnement interne, un remaniement du Règlement intérieur et un renforcement du Code de déontologie pour répondre aux exigences du législateur. Cela s'est déroulé au cours des deux années suivantes, après bien des efforts de la part des membres bénévoles des sous-comités. À compter de ce moment, les quelques membres à la tête du Comité de la reconnaissance professionnelle ont travaillé d'arrache-pied

puisqu'il nous fallait à l'époque trouver un parrain pour notre cause et rédiger ce qui deviendrait un projet de loi émanant d'un député demandant qu'un titre réservé soit accordé aux membres agréés de l'ATIO. Il nous fallait aussi trouver quelques parrains pour la promotion de nos initiatives de protection de l'intérêt public. Le moment était bien choisi, notre image s'améliorait aux yeux du public et de nos collègues des secteurs privé et public, la presse montrait son intérêt; nous avions seulement besoin d'un parrain. Nous avons trouvé le parrain de notre cause à l'AGA et au congrès de l'ATIO à Toronto, en 1987, à ce qu'on appelait alors le Plaza Hotel, sur la rue Bloor, à côté du grand magasin de la Baie d'Hudson. Notre parrain était en fait une marraine, la ministre des Affaires civiques et de la Culture de l'Ontario de l'époque, Lily Munro, membre du cabinet du gouvernement libéral de David Peterson. Conférencière à notre AGA, elle a mentionné dans son allocution qu'il serait dans l'intérêt public que les traducteurs et interprètes acquièrent un statut juridique. Elle a aussi illustré le genre d'erreur dramatique que peuvent commettre des traducteurs non agréés et incompetents qui n'ont pas fait leurs preuves.

Je vous épargne les anecdotes que j'ai fournies, à vrai dire, au rédacteur de discours de la ministre. Elles faisaient également partie de notre stratégie de communication. La fin justifie les moyens, comme on dit.

Après l'allocution de la ministre, son assistant m'a appelé pour me dire que nous devrions rédiger un projet de loi qui serait déposé en notre nom à l'Assemblée législative par Jean Poirier, député de Prescott et Russell et vice-président de l'Assemblée législative.

Notre conseiller juridique, Richard Fidler, traducteur agréé d'Ottawa, a réalisé tous les écrits juridiques. De plus, il a dirigé le dépôt du projet de loi de l'ATIO à l'Assemblée législative et il nous a représentés auprès des avocats du gouvernement et du Bureau des conseillers législatifs. J'ai simplement traduit le projet de loi en français une fois que le Bureau des conseillers législatifs l'a minutieusement examiné. Nous avons ensuite fourni des copies du projet de loi assorties d'une lettre d'accompagnement de deux pages à l'intention des chefs des deux partis d'opposition pour expliquer les motifs de notre demande et les raisons pour lesquelles ils devaient contribuer à l'adoption unanime de notre projet de loi puisqu'il protégeait l'intérêt public et ne coûtait pas un sou aux contribuables.

On connaît la suite. Le projet de loi a été déposé et adopté en première lecture à la fin de janvier. Il a été envoyé en deuxième

Suite à la page 4

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'ATIO : les 25 prochaines années et au-delà

Par Lisa Carter, trad. a., présidente de l'ATIO

Traduction : Denis Louis Bousquet, trad. a.

Il y a vingt-cinq ans, la *Loi sur l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario*, 1989 était adoptée. Nous devenions ainsi la première association au monde à posséder une reconnaissance **juridique** des professions langagières. Et saviez-vous que nous étions déjà la première association de langagiers professionnels au monde lors de notre formation en 1920? Voilà de quoi être énormément fiers.

La Journée mondiale de la traduction de 2014 se déroulera sous le thème « Les droits linguistiques, une dimension essentielle des droits de la personne ». À juste titre, l'ATIO peut être fière du rôle de chef de file qu'elle a joué au cours de ses 90 années d'existence, surtout avec la création récente de deux nouvelles catégories : interprètes communautaires et interprètes médicaux. Nous commencerons à accepter les demandes de candidature à l'agrément pour ces nouvelles catégories dès l'automne. Et nous travaillons déjà à l'établissement d'un examen d'agrément, qui sera administré par le CTTIC, afin de pouvoir accueillir les candidats reçus dans notre famille de membres agréés.

Si vous travaillez déjà dans le domaine de l'interprétation communautaire ou médicale, ou les deux, satisfaites les critères établis dans nos règlements, nous vous encourageons à poser votre candidature. Point encore plus important, il nous faut de nouveaux membres au Conseil pour

représenter ces nouvelles catégories. Joignez-vous donc à nous pour favoriser le développement de ces importantes catégories au sein de l'ATIO. Nous devons tous travailler main dans la main pour faire la promotion de la profession, améliorer la formation actuellement offerte pour en élever le statut et nous assurer que les services langagiers professionnels, offerts par les professionnels agréés qui adhèrent aux normes professionnelles les plus élevées et à des conditions de travail appropriées, puissent être offerts à quiconque les recherche.

Nous devons aussi continuer de défendre la formation et les conditions de travail des autres catégories que nous représentons, à savoir, la traduction, la terminologie, l'interprétation de conférence et l'interprétation judiciaire. Nos professions font face à de nombreux défis : l'externalisation à des sociétés étrangères, le manque de respect des normes professionnelles par les agences, des personnes sans formation ni accréditation qui, à peine bilingues, se disent interprètes ou traducteurs, les acheteurs de services qui ne reconnaissent pas l'importance de la formation et de l'agrément, et j'en passe.

Tous les membres agréés devraient être fiers d'utiliser leur titre et fiers d'être membres de l'ATIO. Criez-le sur tous les toits! Il s'agit là d'un jalon de réalisation professionnelle. Si vous êtes une candidate ou un candidat, visez à devenir agréé dès que possible. Si vous envisagez d'apporter votre contribution, joignez-vous

à nos comités et aidez-nous à bâtir l'avenir de l'ATIO. Votre Conseil et l'équipe du secrétariat travaillent sans relâche en votre nom. Dans l'histoire de notre association, nombreux ont été les bénévoles dévoués qui nous ont aidés à progresser. Pourquoi ne pas faire partie de ce groupe?

Cette année, nous célébrerons la Journée mondiale de la traduction à trois endroits : à Ottawa (Université d'Ottawa), à Toronto (Collège Glendon) et pour la toute première fois à Kapuskasing (Université de Hearst). Notez donc le 30 septembre sur votre calendrier et venez célébrer avec nous.

Joyeux anniversaire à toutes et à tous et joyeuse Journée mondiale de la traduction! ■

FAITES LA CONNAISSANCE DE NOS MEMBRES

Dans cette chronique d'*InformATIO*, nos membres récemment agréés sont invités à décrire comment ils ont vécu le processus d'agrément. Nous les incitons à méditer sur leur expérience, à savoir leurs influences, leurs motifs de viser l'agrément et leur perception de leur marque. Aussi, leur parcours de membre de l'ATIO nous intéresse. Pourquoi se fixer pour but l'obtention de l'agrément et quel a été l'élément décisif dans leur carrière? Enfin, nous demandons à nos collègues de réciter leur discours de réception. Qui souhaitent-ils remercier de leur appui à l'atteinte de leur but?



Assurance

Meloche Monnex

lecture, où un comité de l'Assemblée législative l'a modifié en vue d'exclure les interprètes judiciaires ayant déjà reçu l'agrément du Procureur général de l'Ontario. Voilà pourquoi, conformément à la tradition canadienne, l'ATIO a hérité de sa propre « disposition de dérogation ». Le projet de loi a ensuite été envoyé en troisième lecture et adopté à l'unanimité par les députés de l'Assemblée législative au début de février. Il a reçu la sanction royale du lieutenant-gouverneur peu après. La loi sur l'ATIO est entrée en vigueur sous le titre abrégé de *Loi de 1989 concernant l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario*.

De nombreuses personnes ont pris part au projet de reconnaissance professionnelle. Je ne me souviens pas de chacune, mais je me souviens du président, André Séguinot, mon meilleur ami, et de Richard Fidler, mon autre meilleur ami, ainsi que de l'ensemble des membres des sous-comités du projet de reconnaissance professionnelle. Toutes ces personnes ont permis sa réalisation. J'ai simplement réglé des détails quand c'était nécessaire, çà et là, et trouvé des solutions de dernière minute aux imprévus ou encouragé à donner un dernier coup de collier. J'ai pris quelques coups en cours de route, mais comme j'ai joué au rugby pendant 13 ans, je pouvais encaisser. Au fil du projet, nous avons mis de côté les intérêts personnels ou la gloire d'avoir accompli telle ou telle chose pour nous affaier à travailler de façon professionnelle et à prouver que nous pouvions accomplir ce que nous prêchions : être des professionnels dignes d'un titre réservé.

La balle était revenue dans le camp de l'ATIO; il nous incombait de promouvoir la loi et notre tout nouveau statut juridique. Vous connaissez le reste. Nous sommes passés de 380 à près de 1 000 membres en 1997, et notre effectif semble s'être stabilisé depuis.

L'aspect inédit est que l'entrée en vigueur de la loi sur l'ATIO a entraîné l'adoption d'une loi semblable au Nouveau-Brunswick, et ce, même avant que la STQ n'obtienne sa reconnaissance professionnelle de l'Office des professions du Québec. Notre parrain, le député Jean Poirier, avait alors appelé le ministre libéral Thomas Mulcair (celui qui deviendrait chef du Nouveau Parti démocratique sur la Colline du Parlement), un collègue libéral responsable de l'Office des professions du Québec, afin de le pousser à faire la bonne chose pour les traducteurs de la STQ, devenue l'OTTIAQ depuis. Cela a été pour moi un triste moment lorsque l'OTTIAQ, vivement conseillée par l'Office des professions du Québec, a cru nécessaire de quitter le CTIC pour des raisons administratives. Doublement, parce que c'est l'ATIO et la STQ qui avaient fondé le CTIC en

premier lieu. Malgré ce recul à l'échelle nationale, je pense que l'ATIO devrait continuer à assumer, comme toujours, son rôle de chef de file au CTIC et poursuivre le programme canadien d'agrément dans toutes les catégories de membres qu'elle compte. Je suis extrêmement fier de mon association professionnelle. Elle s'est montrée forte et résiliente au fil des ans. Cette année, elle a enfin mis en œuvre une autre mesure importante lorsqu'elle a intégré l'interprétation communautaire et l'interprétation médicale dans ses catégories de membre. Espérons que le législateur fera encore preuve de lucidité en accordant notre statut à ces collègues professionnels. Une autre bataille que l'un de vous pourra livrer un autre jour. Le besoin d'avoir des traducteurs, des interprètes, des terminologues et des interprètes judiciaires, communautaires et médicaux est encore plus pressant à l'heure actuelle qu'en 1989. L'économie mondiale, Internet, les troubles qui surviennent dans des pays déchirés par des régimes ethniques ou religieux intolérants et tous les immigrants et réfugiés qui introduisent de nouvelles langues et cultures au Canada créent un besoin de communication intralinguistique. De plus, comme je l'ai mentionné au congrès de la FIT de 1999, HAL, l'ordinateur parlant de 2001, l'*Odyssée de l'espace* et l'insigne magique du capitaine Kirk n'équipent pas pour autant chaque hôpital, clinique, poste de police ou cabine d'interprète de tribunal ou de parlement, et essayez Google Traduction pour obtenir une traduction certifiée conforme... Vous verrez les résultats.

Non seulement a-t-on besoin de nous, mais nous faisons l'objet d'une forte demande en raison de nos compétences et du fait que notre esprit fait des choix plus rapides en matière de grammaire et de structure de la langue que toute base de données électronique, tout programme de traduction assistée par ordinateur et même tout programme de dictée vocale comme Dragon Dictate. Croyez-moi, je les ai essayés; je suis encore plus rapide lorsque je tape mes propres traductions. C'est simple, après tout. C'est comme dans la construction; on mesure deux fois et on coupe seulement une fois. Je lis, je comprends et je réfléchis deux fois avant d'écrire de manière idiomatique. L'ordinateur me donne les quelque 30 choix qu'il trouve dans la base de données de mes traductions antérieures, et je perds plus de temps à choisir celle qui convient au contexte qu'à la taper directement. Cela étant dit, j'accueille à bras ouverts toute l'assistance informatique qu'il est possible de recevoir. « Et c'est tout ce que j'ai à vous dire sur ce sujet », dirait Forrest Gump.

C'est maintenant à votre tour d'entrer dans l'histoire de l'ATIO parce qu'après tout, il devrait toujours y en avoir à raconter. ■



FAITES LA CONNAISSANCE DE NOS MEMBRES

Par Lisa Guay, trad. a.

Traduction : James Moreau, trad. a.



LISA GUAY

SUR LE PLAN PERSONNEL

En rétrospective, je réalise que l'adhésion à l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) ainsi que l'ensemble du processus d'agrément font partie de ma passion pour les langues, ce qui a débuté tôt au cours de ma vie. En Croatie, j'ai commencé à apprendre l'anglais à l'école primaire et découvert la joie de pouvoir m'exprimer dans deux mondes parallèles, soit dans deux langues différentes. Et j'éprouve encore le même enthousiasme. Pour moi, l'agrément est une étape importante sur le plan professionnel, car il m'encourage et me donne confiance, alors que j'ai hâte de croître en tant que traducteur et de mettre sur pied mon propre service de traduction.

VOTRE EXPÉRIENCE AU SEIN DE L'ATIO

J'ai travaillé à titre de traducteur et d'interprète dans différents emplois au cours de ma carrière professionnelle. Pour ce qui est de l'agrément, mon ambition était de pouvoir fournir à mes clients des services indépendants et reconnus professionnellement. Maintenant que l'agrément m'a été attribué pour traduire de l'anglais vers le croate, mon but pour l'avenir est d'obtenir celui de traducteur du croate vers l'anglais. Après avoir atteint l'un de mes objectifs, je continuerai de perfectionner mes compétences en traduction, avec une confiance renouvelée.

VOTRE DISCOURS D'ACCEPTATION

Pour les encouragements et le soutien qu'elle m'a apportés, j'aimerais remercier ma fille Varja, qui parle couramment l'anglais, le français, le croate et l'espagnol. Elle a fait des commentaires objectifs et constructifs sur mon travail. Je pense que ma réussite pourra l'encourager à se faire agréer également. De plus, j'aimerais remercier mon mari Rick, qui a appuyé ma décision de devenir membre de l'ATIO. Et pour finir, je remercie Ljubinko Matesic, mon ancien patron, qui m'a fourni des références et m'a écrit des lettres de reconnaissance.

Congrès 2014 de la FIT à Berlin

Par Dorothy Charbonneau,
vice-présidente

Traduction : Léon Le Saux, trad. a.

Si je suis ravie d'avoir assisté au congrès mondial de la FIT, tenu à Berlin en août dernier, c'est bien sûr parce que j'y ai reçu un prix prestigieux, mais c'est aussi parce que ce fut pour moi l'occasion de prendre connaissance de l'évolution de nos professions partout dans le monde.

Comme à mon habitude, j'ai consacré la plus grande partie de mon temps aux ateliers traitant d'interprétation, et je n'ai pas été déçue! Le plus dur a été de choisir ceux auxquels j'allais assister... L'un d'eux, intitulé « The Tablet Interpreter », a particulièrement retenu mon attention. Il s'agissait d'apprendre à tirer tout le parti possible d'un iPad et la béotienne que je suis dans le domaine des technologies a été séduite à l'idée d'apprendre à maîtriser au mieux ce nouvel outil de l'arsenal de l'interprète. M. Drechsel a présenté aux participants le concept de MiFi. Il s'agit d'un petit appareil mobile permettant de créer n'importe où un point d'accès sans fil à Internet, à la seule condition que votre tablette soit équipée d'une carte SIM. Il a également rappelé à son auditoire que l'utilisation du stockage en réseau NAS est une solution beaucoup plus sûre que le recours au nuage. Un serveur NAS se branche au routeur que vous avez chez vous, offre une meilleure protection contre d'éventuelles attaques que le nuage et vous permet d'accéder à distance à vos dossiers. Saviez-vous que le iPad dispose d'un mode « Ne pas déranger »? Moi, je l'ignorais... Sachez aussi qu'il y a toute une panoplie d'applications pour faciliter le travail de l'interprète, comme « Documents » de twiddle (gratuite), « good reader » (gratuite), divers lecteurs d'Adobe (gratuits), « Tap Forms » pour préparer des lexiques et des formulaires (8,99 \$) et « interplex », un gestionnaire de lexiques qui se synchronise avec Dropbox et dont l'un des auteurs est interprète (19,99 \$). Dans son exposé, M. Drechsel a abordé de nombreux autres aspects de l'utilité d'un iPad, aussi bien en cabine qu'en dehors de celle-ci, et a évoqué les solutions disponibles sous Android. Si cela vous intéresse et que vous voulez en savoir plus sur ces questions, allez sur le site www.tabletinterpreter.eu où vous trouverez un lien pour vous procurer son manuel.

Je voulais à tout prix assister à l'atelier animé par Esther Navarro-Hall qui avait

pour titre « An Introduction to Sim-Consec: Technology Assisted Interpreting in the 21st Century ». Malheureusement, celui-ci se tenait dans une toute petite pièce qui n'a pas permis d'accueillir toutes les personnes désireuses d'y être, dont moi. Si le sujet intéresse suffisamment de personnes, l'ATIO pourrait peut-être l'inviter à donner cet atelier au Canada. Si vous êtes du nombre, dites-le-nous.

J'ai aussi assisté à un atelier très intéressant sur l'e-apprentissage pour les interprètes. Celui-ci comportait de brefs exposés de plusieurs établissements, dont le Collège Glendon. Malheureusement, Andrew Clifford n'a pu y être présent, mais on nous a quand même exposé les grandes lignes du programme de Glendon. En bref, l'e-apprentissage se présente sous la forme de segments de théorie, offerts presque exclusivement en ligne, et de séances de mise en pratique dispensées sur place. À l'université de Bergen, les segments d'e-apprentissage et les vidéos de simulation reposent sur une plateforme Adobe Connect pour dispenser une formation pratique. À la Wits Language School d'Afrique du Sud, la formation porte sur l'interprétation de conférence et des activités communautaires, et sur le langage gestuel, le tout dans 11 langues. L'expérience a révélé qu'il est préférable d'offrir des cours hybrides avec des groupes de 10 à 15 participants suivant une formation en ligne de 6 semaines sur une plateforme Emodo (gratuite), avant de participer pendant deux semaines à des classes de maître ou de suivre quatre ateliers individuels. Le programme d'interprétation de conférence est dispensé par des formateurs internationaux de l'AIC. Cette institution offre également un programme de baccalauréat en interprétation judiciaire. L'université de Cincinnati, elle, offre dorénavant un programme de langage gestuel reposant sur une plateforme Adobe Connect où il est possible de travailler en petits groupes. Le tout s'inscrit dans un programme-cadre qui permet de faire des stages, d'alterner entre études et travail et de trouver un emploi après l'obtention du diplôme. Chez nous, le Collège Glendon offre un programme de formation étalé sur deux ans. La première année se déroule intégralement en ligne (système expert Moodle avec classe virtuelle sur Adobe Connect) et porte sur l'interprétation de conférence, judiciaire et en soins de santé. La seconde année est consacrée intégralement à l'interprétation simultanée. La personne qui faisait l'exposé du Collège Glendon a aussi abordé les difficultés inhérentes à l'enseignement de l'interprétation consécutive et de l'interprétation simultanée, et a évoqué les méthodes utilisées pour en venir à bout.

Le congrès a permis d'assister à de nombreux autres exposés traitant, entre autres, des nouveautés en interprétation médicale



et communautaire, de l'interprétation judiciaire en général et devant les tribunaux internationaux en particulier, de l'interprétation aux visioconférences de l'Union européenne, et des efforts de l'Association européenne des traducteurs et interprètes juridiques (EULITA) pour permettre aux participants d'avoir une meilleure connaissance du système juridique européen. Je ne voudrais pas non plus oublier de mentionner une exposition sur la naissance de l'interprétation simultanée dans sa forme actuelle lors du procès de Nuremberg. Elle était parrainée par l'AIC dans le cadre des célébrations de son 60^e anniversaire. J'invite ceux d'entre vous qui désirent en apprendre davantage sur ce qui s'est dit dans les divers ateliers et qui souhaitent lire les comptes-rendus à consulter le site Web de la FIT. Si j'ai parfois trouvé déprimante l'absence de progrès dans certains domaines de l'interprétation, j'ai aussi été rassurée par les avancées dans d'autres. J'en reviens pleine d'idées à mettre de l'avant chez nous, en Ontario.

Globalement, ma participation à ce congrès de la FIT fut pour moi une expérience très agréable et fort enrichissante. Plusieurs intervenants canadiens y ont pris la parole, certains venant de l'Ontario. C'est ainsi que Marco Fiola nous a entretenus de « Machine Translation vs Human Translation: the Good, the Bad and the Useless ». Marielle Godbout a fait un exposé sur le nouveau métier de paralinguiste. Denis Bousquet, quant à lui, a participé à un débat de spécialistes sur la reconnaissance professionnelle des traducteurs. Un grand merci à tous! Le prochain congrès de la FIT se tiendra en 2017 à Brisbane, en Australie. Je ne saurais trop vous inciter à y assister, car je peux vous assurer que vous en reviendrez avec encore plus d'enthousiasme pour les professions langagières et que vous y apprendrez quantité de choses fort utiles. Comme l'ATIO fêtera ses 100 ans en 2023, que penseriez-vous d'accueillir cette année-là le congrès de la FIT en Ontario? C'est en 2004 que ce congrès a été organisé la dernière fois au Canada. Il est donc grand temps pour nous de l'accueillir à nouveau. Je sais fort bien que cela nécessiterait qu'un grand nombre de bénévoles s'impliquent sérieusement dans la préparation d'un tel événement... Si vous trouvez que c'est une bonne idée, dites-le-nous haut et fort! ■

Le XX^e congrès mondial de la FIT : Homme ou machine : le dilemme de la traduction – L’avenir des traducteurs, interprètes et terminologues

Par Veronica Cappella, secrétaire

Traduction : Isabelle Dobbins, trad. a.

Du 4 au 6 août, j’ai pris part à la 20^e édition du congrès mondial de la FIT, qui se tenait à la Freie Universität, à Berlin, en Allemagne. Je me suis jointe à plus de 1 500 participants de 70 pays pour discuter de l’évolution et des questions qui se posent sur l’avenir de notre profession. À ma surprise, j’ai découvert que nous avons beaucoup de points en commun. Que nous soyons de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas ou d’Allemagne, nous travaillons tous à la reconnaissance de la qualité de notre travail par le public et nos clients, nous cherchons à obtenir la rémunération appropriée pour le travail que nous accomplissons, et nous luttons contre les problèmes persistants que représentent les nouvelles technologies, qui semblent gagner en importance. Le sujet du congrès de cette année – Homme ou machine? – couvrirait un bon nombre de ces questions. Après avoir assisté à divers ateliers, parlé à des collègues pendant les pauses café et participé à des débats de spécialistes, il m’est apparu clairement que nous n’avons rien à craindre. En tant que professionnels, nous devrions être rémunérés adéquatement pour la qualité de notre travail, et les nouvelles technologies ne constituent que des outils pour nous aider dans notre tâche; elles ne remplaceront pas les traducteurs.

Vous trouverez ci-dessous les résumés des ateliers auxquels j’ai assisté et qui pourraient être intéressants pour des professionnels travaillant dans diverses combinaisons de langues.

La traduction de textes de marketing médical (Erin Lyons, États-Unis)

Le Canada représente l’un des 5 principaux marchés d’exportation de produits pharmaceutiques américains. Il existe deux types de marketing médical : le marketing s’adressant directement au consommateur (permis seulement aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande), et le marketing s’adressant directement au médecin (le plus vaste secteur de marketing médical). Voici un conseil donné aux traducteurs de textes de marketing médical : prenez des décisions stratégiques avant de commencer la traduction, et prenez des décisions concernant les détails une fois le travail commencé. Divers éléments jouent sur les décisions du traducteur, notamment le matériel visuel, et les réglementations et restrictions entourant les allégations sur le produit. Étant donné la nature « marketing » du travail, les traducteurs

La traduction automatique s’en vient. Mais elle sera probablement intégrée à un écosystème d’outils de TAO, et les traducteurs s’en serviront de la même manière qu’ils utilisent les mémoires de traduction en ce moment.

Partout dans le monde, les pigistes se plaignent qu’ils reçoivent des textes prétraduits comportant des correspondances partielles, et que leur rémunération s’en trouve réduite.

Les paralinguistes, postéditeurs, prééditeurs... peu importe leur titre, ils ne remplaceront pas les traducteurs. En fait, ces services pourraient être offerts par des traducteurs.

Le prochain congrès mondial de la FIT aura lieu dans trois ans, à Brisbane, en Australie!

devraient demander une rémunération horaire, et non selon le compte de mots.

État des lieux de la traduction au Québec (Réal Paquette, OTTIAQ, Québec; Tremblay)

Cet atelier était présenté conjointement par l’OTTIAQ et l’ATAMESL (Association des travailleurs autonomes et microentreprises en services linguistiques). Les conférenciers, s’adressant à un public européen, ont dressé un portrait de l’OTTIAQ. Il y a environ 6 000 traducteurs au Québec (il n’est pas possible de fournir un nombre exact), dont environ 2 000 sont agréés par l’OTTIAQ. De plus, l’OTTIAQ a obtenu le statut de membre à part entière de la FIT dans le cadre du Congrès statutaire de la FIT, tenu le week-end précédant le Congrès mondial. L’ATAMESL a fait un survol des résultats d’un sondage récent mené auprès de traducteurs indépendants au Québec. Selon le sondage, le revenu net d’un traducteur indépendant au Québec est de 42 670 \$, selon un tarif de 10 à 15 cents le mot. La plupart des traducteurs indépendants ont en moyenne 4 à 6 clients habituels. Les traducteurs du français vers l’anglais ont un revenu plus élevé que ceux de l’anglais vers le français, et les hommes font 16 % plus d’argent que les femmes. Une participante des Pays-Bas n’a pu cacher sa surprise en voyant les tarifs canadiens. Elle a mentionné que les siens étaient beaucoup plus bas.

Le nouveau profil professionnel du « paralinguiste » au Canada constitue-t-il

la réponse au manque de traducteurs? (Marielle Godbout, Université d’Ottawa, Canada)

L’Université d’Ottawa a observé un déclin des inscriptions au programme de traduction de l’ordre de 15 %. Il y a une pénurie de traducteurs, et l’objectif est de transférer les tâches nécessitant moins de compétences à d’autres travailleurs, comme les paralinguistes, pour aider à augmenter la productivité des traducteurs. Le paralinguiste travaillerait aux étapes de prétraduction et de post-traduction. Quatre collègues francophones offrent actuellement une formation en paralinguistique (principalement en français, et dans la région de Montréal). Il s’agit d’un programme collégial d’un an, offert uniquement en ligne. Les étudiants doivent avoir obtenu un diplôme universitaire avant de pouvoir s’inscrire au programme. Le salaire varie entre 20 \$ et 25 \$ de l’heure. Le rôle et les critères de qualification pour les paralinguistes ont été définis avec le concours d’associations.

Google Translate : les traducteurs ont-ils raison de s’inquiéter? (Susan Lotz, Alta van Rensburg, Université de Stellenbosch, Afrique du Sud)

Cet atelier a été préparé d’après une étude menée par l’université sud-africaine sur la traduction automatique statistique (Google Translate) au moyen de textes préalablement traduits. L’étude s’est déroulée sur une période de quatre ans, durant lesquels deux textes, l’un rédigé en afrikaans et l’autre en anglais, étaient traités dans l’outil Google Translate une fois par année. Les résultats étaient consignés, puis comparés. Au total, 12 erreurs de traduction, erreurs de casse, passages non traduits (une erreur fréquente) et omissions ont été constatés. Durant la période de l’étude, le nombre d’erreurs a diminué d’année en année. La conclusion générale est que le corpus de Google Translate n’est pas contrôlé, puisque n’importe qui peut y ajouter des données, ce qui donne des résultats imprévisibles. Les erreurs de traduction représentent également le type d’erreur le plus fréquemment rencontré dans diverses autres combinaisons de langues. Le principe de la traduction automatique statistique veut que plus l’outil comprend de données, mieux il fonctionne. Cependant, la tendance semble révéler que l’amélioration de la qualité finira par stagner, sinon diminuer. Bref, les traducteurs n’ont rien à craindre.

Traduction automatique contre traduction humaine : le Bon, la Brute et l’Inutile (Marco Fiola, Canada)



Dans le cadre de cet exposé, il fut question du concept de « qualité de la traduction ». La qualité est-elle un processus, un produit ou une transaction? La qualité dépend de la personne qui l'évalue, de l'importance des niveaux de traduction, de la traduction et de la transaction, mais aussi du but de l'évaluation. La qualité d'une traduction est aussi déterminée par son efficacité. Certains textes devraient être traduits par des humains, alors qu'il est acceptable d'utiliser des processus automatiques pour d'autres.

Traduction automatique intégrative, interactive et intelligente de contenus globaux

Il existe différents types de systèmes de traduction automatique. Dans le cas de la traduction automatique basée sur des règles, les humains configurent celles-ci, tandis que dans les systèmes de traduction automatique basée sur des exemples, des traductions sont trouvées d'après des exemples similaires. Quant à la traduction automatique statistique, elle fonctionne selon une analyse statistique des probabilités d'une phrase cible. Parmi les utilisations potentielles de la traduction automatique, figure l'intégration à d'autres outils, par exemple, un logiciel de reconnaissance vocale. Ce processus requerrait de la prédiction et de la postédition. La façon de combiner la traduction automatique aux outils de TAO (traduction assistée par ordinateur) représente l'un des défis à venir.

Table ronde sur la traduction automatique – un bien, un mal ou quelque chose entre les deux?

Le traducteur devrait décider ce qu'il doit faire avec les résultats de la traduction automatique : les conserver ou les rejeter. L'utilisation de la traduction automatique est une réalité au Parlement européen. Plusieurs participants ont mentionné que des publications importantes, telles que

The Economist, ont recours à la traduction automatique pour leurs articles en ligne, sans postédition. Selon des traducteurs présents dans la salle, il est courant pour de nombreux traducteurs indépendants de recevoir de la part de clients un texte pré-traduit, comprenant des correspondances partielles, et il arrive souvent que la traduction automatique soit fournie à titre de correspondance partielle. Une question a été soulevée dans la salle : « Qui est tenu responsable d'une traduction automatique si un accident ou une erreur survient? » Les participants de la table ronde n'ont pu donner de réponse à cette question. La traduction automatique et les outils de TAO sont utilisés à la Commission européenne pour accroître la productivité. De nombreux textes doivent être traités dans un délai de 24 heures. De plus, 70 % des documents sont rédigés en anglais, par des personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Auparavant, ces textes ne pouvaient être traduits, faute de ressources et de temps, mais la traduction automatique est maintenant utilisée comme moyen pour le faire. En conclusion, la table ronde a permis de constater que de nombreux participants croient qu'un bon système de traduction automatique donne de meilleurs résultats s'il est utilisé par un traducteur humain. Les participants ont également discuté de l'existence d'une différence de compétences entre les traducteurs et les post-éditeurs (chaque camp comptait des défenseurs).

L'impact des médias sociaux sur l'écosystème de la traduction (Marie-Luise Groß, Allemagne)

Cet exposé traitait de l'impact des médias sociaux sur le réseau social des traducteurs indépendants. Les médias sociaux devraient offrir de nombreux avantages, comme la gestion des relations, le partage de connaissances, le « e-lancing » (équipes de projets virtuelles pour travailleurs indépendants), et l'amélioration de l'efficacité. Dans le cadre d'une étude sur les traducteurs indépendants qu'elle a menée, la conférencière a découvert que les relations sociales sont très importantes et qu'elles sont en réalité cultivées à l'extérieur de l'environnement des médias sociaux. Il y a cependant des inconvénients aux relations en ligne, comme des problèmes à se faire payer pour des contrats en ligne. De nombreux traducteurs indépendants dénient des clients par l'entremise du bouche-à-oreille et de recommandations, et en élargissant leur réseau social, habituellement constitué grâce à des associations professionnelles ou à des interactions en personne, plutôt que par des véhicules en ligne. Puisque la traduction est un domaine très peu réglementé, les relations sociales fournissent des normes professionnelles qui sont importantes pour la réglementation du marché. La taille du



**LES MEILLEURS
GAZOILLIS DU CONGRÈS**

« La traduction est une carrière sans frontières. »

« Je remets un travail de la meilleure qualité possible, que mon client l'exige ou non. »

« Il y a des voitures sans conducteur, et il y a la mémoire de traduction. En cas d'accident, qui est responsable? »

« Si un client potentiel n'a pas les moyens de vous payer à votre juste valeur, passez à autre chose! »

#CongresFIT

réseau d'un traducteur dépend de l'étape de sa carrière, et atteint habituellement son sommet en milieu de carrière. Le nombre optimal de clients se situe à 7 ou 8. Les membres de l'écosystème de la traduction devraient travailler ensemble pour faire croître le capital social de l'industrie (par exemple, en offrant du mentorat aux plus jeunes traducteurs).

La postédition comme partie intégrante de la traduction : comment y parvenir sans réduire le traducteur à un esclave de la machine? (Jörgen Danielsen, Elsen, Allemagne)

Si une entreprise « promet » des économies de 50 à 80 %, quelque chose cloche. Habituellement, la traduction automatique est incorporée à un logiciel de mémoire de traduction. Pour obtenir des correspondances de plus de 70 %, aucune traduction automatique n'est proposée. Divers types de textes sont requis pour différents systèmes de traduction automatique. Dans le cas d'une traduction automatique basée sur des règles, les phrases simples sont idéales. En traduction automatique statistique, il est impossible d'utiliser de nouveaux textes ou de nouvelles langues, puisque le système a recours à des mémoires existantes et calcule des statistiques. Le rôle des postéditeurs est important. Ces derniers sont des traducteurs; n'importe qui ne peut être postéditeur. La traduction automatique à elle seule est inutile. Elle est plus rentable lorsqu'elle est intégrée à d'autres technologies. Elle représente un outil, et non une solution, et elle ne convient pas à de petits volumes. De plus, le système doit faire l'objet d'un « entraînement », particulièrement pour éliminer les tâches répétitives du traducteur.

Vers des interfaces de postédition intelligentes (Sharon O'Brien, République d'Irlande)

JOURNÉE MONDIALE DE LA TRADUCTION 2014

Les droits linguistiques, dimension essentielle des droits humains

Par Izabel S. Arocha, International Medical Interpreters Association

Traduction : Lise Anne Laverdure, trad. a.

La plupart des gens n'ont jamais entendu parler de droits linguistiques. Que signifie exactement ce concept? Quelle est son importance?

Si une société postule que tous les humains ont des droits égaux et inaliénables à la liberté, à la justice, à la santé et à la paix, comme en fait foi la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, elle doit s'attarder aux mécanismes qui permettront d'obtenir, d'exercer ou de protéger ces droits. Peu importe les lois, les règles ou les situations dans lesquelles vivent les gens, ils doivent compter sur une communication efficace pour être en mesure de défendre ces droits. Pour qui est dans l'impossibilité de comprendre ce qui est dit ou d'exprimer sa pensée dans sa langue maternelle, il sera presque impossible d'expliquer ou de défendre sa position dans une situation difficile qui met en péril ces mêmes droits.

Il existe toute une gamme de situations dans lesquelles le non-respect des droits linguistiques peut porter atteinte aux droits de la personne. Pensons aux immigrants, aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, aux touristes et aux travailleurs étrangers. Qu'arrive-t-il s'ils tombent malades et ont besoin de consulter un professionnel de la santé, s'ils enfreignent sans le savoir une loi, s'ils ont besoin de recourir à des services sociaux ou s'ils se trouvent en situation de conflit avec leur employeur? Comment peuvent-ils se prévaloir de leurs droits s'ils n'arrivent même pas à exprimer leurs besoins essentiels, à décrire leur situation et qu'ils doivent recourir à une langue qu'ils ne savent ni parler ni écrire? C'est dans de telles circonstances que le rôle des langagiers – interprètes, traducteurs et terminologues – prend tout son sens.

Prenons comme exemples le système de justice et la santé. Un accusé a besoin de

comprendre les documents qu'il doit signer et les propos du juge, des avocats et des autres intervenants chargés d'appliquer les lois. En milieu hospitalier, comment obtenir un traitement à moins de pouvoir décrire les symptômes sur lesquels le médecin fondera son diagnostic? Comment signer un consentement éclairé sans comprendre ce qui est écrit?

C'est le champ d'intervention des langagiers. Ces professionnels de la langue voient à ce que les gens qui ne parlent pas la langue dominante puissent comprendre et être compris, qu'ils aient accès aux services juridiques et aux soins de santé de telle sorte que la communication soit efficace et que leurs droits fondamentaux soient respectés. Les terminologues formés dans ces domaines pointus s'efforcent d'harmoniser la terminologie entre diverses langues pour assurer la sécurité des patients et l'opportunité des interventions. C'est aussi ce qui se passe quand des terminologues colligent des glossaires ou que des traducteurs et interprètes interceptent des messages transmis oralement ou par écrit dans une langue étrangère qui menacent notre paix et notre sécurité. Dans d'autres domaines aussi, les services linguistiques sont essentiels : services sociaux et gouvernementaux, ainsi que la pléthore de documents que les citoyens respectueux des lois doivent comprendre pour que leurs droits et leur sécurité soient protégés.

L'impossibilité d'avoir accès à des services langagiers essentiels a donné lieu à d'horribles cas documentés d'injustice, d'incarcération et de détérioration irréversible de la santé de certains. Nous devons tous travailler ensemble à sensibiliser le public et à garantir la disponibilité de services linguistiques à tous les niveaux d'interaction entre la population et les fournisseurs de services.

Le 30 septembre prochain, Journée mondiale de la traduction, aidez-nous à sensibiliser la population aux droits linguistiques. ■

Les entreprises de technologies de l'information utilisent la traduction automatique à l'interne pour créer leurs propres programmes de traduction automatique. Ils intègrent la traduction automatique à des mémoires de traduction. Quelqu'un a demandé quelle est la différence entre l'édition de correspondances partielles et la postédition. Une chose est claire, des améliorations sont nécessaires. Le besoin de corriger le même problème encore et encore constitue un problème majeur. Les systèmes de traduction automatique doivent éliminer les erreurs qui représentent une tâche fastidieuse pour les traducteurs (comme les erreurs de casse et de ponctuation) afin que ces derniers les trouvent utiles. Parmi les projets de traduction automatique en cours, figurent CASMACAT et MATECAT, qui combinent la traduction automatique à des mémoires de traduction.

Possibilités d'évaluation de la satisfaction des clients pour les traducteurs indépendants (Michael Farrell, Italie)

Cet exposé fournissait un exemple de sondage sur la satisfaction des clients qu'un traducteur indépendant a mené afin de découvrir des domaines d'amélioration et de permettre aux traducteurs indépendants d'attirer des clients potentiels grâce à des indicateurs de marché (qui aident les clients à choisir le traducteur qui leur convient). Les questions du sondage mettaient l'accent sur quatre phases : préachat, processus d'achat, utilisation et qualité perçue. Parmi les questions posées pour la phase de préachat, il y avait : « Comment m'avez-vous trouvé? » et « Lesquels de mes services vous intéressent? » Les questions en lien avec la phase d'achat traitaient du temps de réponse pour les devis et les demandes d'information ainsi que de la clarté des réponses. Dans le cas de la phase d'utilisation, les questions touchaient la ponctualité du service et la capacité de répondre à des demandes urgentes. En ce qui a trait à la qualité perçue, il était important de demander aux clients si le traducteur avait compris les attentes et les avait respectées, s'il avait trouvé des solutions efficaces et si le tarif était juste. Le sondage a révélé des faits intéressants. Par exemple, ce que le traducteur appelle « qualité » ne constitue qu'un élément du tableau. L'idée que le client se fait de la qualité englobe le temps de réponse, la ponctualité, le prix et l'efficacité des solutions. Quelqu'un a proposé qu'au lieu de demander directement au client ce qu'il pensait du prix de la traduction, on demande : « Comment noteriez-vous le rapport qualité-prix du service? » Le sondage et une analyse détaillée des réponses se trouvent sur le site www.traduzioni-inglese.it/satisfaction-survey.html. ■

Le Conseil d'administration
de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario
fait part du décès de
Jacqueline Filotas
Membre agrée (traduction) de l'ATIO depuis 1991



**FAITES LA
CONNAISSANCE
DE NOS MEMBRES**

Voici Esther Navarro

Par Nedelka Marin-Martinez, trad. a.

Traduction : Danièle Ouanès, trad. a.

Il y a bien des années, on entendait à peine parler de demandes de services d'interprétation de l'espagnol vers l'anglais au Canada. De nos jours, avec l'afflux de nouveaux arrivants en provenance de pays hispanophones, les accords de libre-échange et la technologie, cette langue, qui était presque inutilisée dans cette partie des Amériques, est de plus en plus recherchée.

Comme bon nombre d'entre vous le savent sans doute, pour nos voisins du Sud, l'espagnol est pratiquement comme le français pour les Canadiens. Bien que ce ne soit pas une langue officielle comme le français au Canada, l'espagnol est la deuxième langue en importance aux États-Unis.

Pour les professionnels du Canada qui font de l'interprétation simultanée vers l'espagnol ou à partir de cette langue, nos sources d'information et nos ressources les plus proches se trouvent donc aux États-Unis. Et c'est ainsi que j'ai rencontré par hasard une formatrice hispanophone très connue qui habite à Monterey, en Californie.

Permettez-moi de vous présenter Madame Esther M. Navarro-Hall, propriétaire de 1Culture (www.1culture.net), compagnie d'interprétation, de formation et de consultation. Professeure auxiliaire au Monterey Institute of International Studies (MIIS), elle y enseigne l'interprétation de conférence (EN>ES, FR>ES) et d'audience judiciaire (EN<>ES).

Elle possède une maîtrise ès arts en interprétation de conférence (du MIIS) et, pendant les 29 dernières années, elle a été pigiste dans ce domaine, en entreprise, dans les tribunaux et dans les domaines médical et communautaire.

La clientèle de M^{me} Navarro-Hall est constituée de divers organismes privés et gouvernementaux. La plus grande partie de son travail d'interprète de conférence concerne les affaires, la politique, la médecine et l'informatique. Pour ce qui concerne l'interprétation judiciaire, M^{me} Navarro-Hall fait fonction d'interprète pour divers tribunaux d'État et fédéraux, ainsi que dans d'autres contextes, tant pour les affaires criminelles que civiles. De plus, elle fait de l'interprétation médicale et communautaire dans un certain nombre d'établissements de soins de santé et d'organismes gouvernementaux.

M^{me} Navarro-Hall donne de la formation à l'intention des interprètes et formateurs en interprétation aux niveaux national et international. Elle est interprète judiciaire agréée par le gouvernement fédéral, et interprète judiciaire et médicale agréée par l'État de Californie. Traductrice agréée de l'anglais vers l'espagnol et membre de l'ATA, elle est également agréée par le département d'État des États-Unis.

M^{me} Navarro-Hall est actuellement présidente de la National Association of Judiciary Interpreters and Translators (NAJIT).

J'ai constaté qu'elle est aussi une fervente partisane de l'intégration de la technologie au domaine de l'interprétation. Elle offre de la formation en Sim-Consec™ (interprétation simultanée et consécutive), combinaison emballante de deux compétences en interprétation et de technologie portative, ce qui devient rapidement une technique de choix pour l'interprète d'aujourd'hui.

Dans cette partie de l'Amérique du Nord, il y a peu de formatrices et de formateurs hispanophones qui ont les connaissances et les compétences que possède M^{me} Navarro. Il serait donc extrêmement utile de faire venir des personnes de son calibre au Canada. Espérons que ce souhait se réalisera dans un proche avenir pour le plus grand bien des membres de l'ATIO dont l'espagnol est la langue de travail. ■

Par Nicholas Lomonossoff, trad. a.

Traduction : Josée Dionne, trad. a.



NICHOLAS LOMONOSSOFF

SUR LE PLAN PERSONNEL

Mon plaisir et mon soulagement d'apprendre en octobre 2013 que j'avais obtenu la note de passage à l'examen d'entrée de l'ATIO ont été tempérés par l'éventualité d'un défi encore plus grand : l'examen d'agrément du CTTIC. J'étais toutefois déterminé à franchir cette dernière étape (et même de la répéter si nécessaire) parce que je savais que l'agrément représenterait une expression succincte et précieuse de mes compétences, pas seulement un « insigne d'honneur » reçu à titre de traducteur, mais aussi un sommaire de toute mon expérience dans le domaine linguistique. J'estimais également que le certificat du CTTIC viendrait confirmer ma capacité à me consacrer entièrement à la traduction à la pige, ce que mon emploi précédent ne m'avait pas permis de faire. Maintenant que je détiens mon certificat d'agrément, je compte en faire ma marque « FEO » (fiabilité, exactitude, opportunité), en plus d'élargir le marché à créneaux (traduction du japonais vers l'anglais) que je représente en espérant ajouter davantage de langues à mon portfolio dans les années à venir.

VOTRE EXPÉRIENCE AU SEIN DE L'ATIO

J'ai fait l'examen d'entrée de l'ATIO en septembre de l'année dernière. J'avais alors pris la décision de passer de mon emploi de jour à un travail se rapportant davantage aux langues. La réussite de cet examen m'a donné l'assurance que j'étais sur la bonne voie. En outre, les connaissances acquises au fil des ans doublées de mon expérience ATIO ont suscité chez moi un nouvel élan de liberté et d'énergie afin d'œuvrer comme partie intégrante d'une association professionnelle plutôt que simplement comme membre d'un organisme. Réussir l'examen d'entrée m'a incité à relever le défi de travailler indépendamment au sein d'une communauté de personnes partageant les mêmes aspirations. En adhérant à Proz.com, un site Web de services de traduction et d'échanges d'information, je consolidais cet engagement qui était confirmé en juillet dernier par l'obtention d'une note de passage à l'examen d'agrément du CTTIC. En fin de compte, ma décision de faire l'examen d'entrée et de le réussir a été, dans un sens, crucial.

VOTRE DISCOURS D'ACCEPTATION

En acceptant le certificat d'agrément gracieusement offert par l'ATIO, j'aimerais remercier ma famille d'avoir toléré mes longues périodes d'étude à la maison. Je désire, de plus, exprimer ma reconnaissance envers les collègues de mon ancien employeur qui avaient, comme moi, fait des démarches auprès de l'ATIO pour obtenir des qualifications et qui m'ont tous deux encouragé et conseillé de façon générale en vue de l'examen. Enfin, j'aimerais remercier le secrétariat de l'ATIO pour le professionnalisme et la gentillesse qu'ils ont démontrés à mon égard et à celui des autres candidats en nous tenant au courant de toute question liée aux examens d'entrée et d'agrément et en nous fournissant les renseignements pertinents, tels que les règlements et le Code de déontologie de l'ATIO.



Félicitations aux lauréats 2014 des prix de la FIT!

Par Veronica Cappella, secrétaire

Traduction : Lise Anne Laverdure, trad. a.

À chaque congrès mondial, la FIT décerne des prix pour souligner le travail de langagiers issus d'associations professionnelles du monde entier dans diverses catégories. Cette année, lors du 20^e congrès mondial de la FIT qui s'est tenu à Berlin, l'ATIO a été honorée de deux prix. Le bulletin InformATIO a reçu une mention honorable pour le contenu informatif de ses articles dans la catégorie des meilleurs périodiques. Félicitations à l'équipe de rédaction d'InformATIO et à tous ceux et celles qui ont écrit ou traduit un article pour notre publication. En outre, l'une de nos membres, Dorothy Charbonneau, a reçu le prix d'excellence en interprétation qui souligne sa grande expérience comme interprète. Bravo, Dorothy! Bon nombre d'autres professionnels de la langue de partout dans le monde ont aussi été honorés en raison de leur expérience et de leur contribution à leur domaine. Félicitations à toutes et à tous!

Prix Aurora-Boréal pour la traduction exceptionnelle d'une étude ou d'un essai : Metella Paterlini, AITI (Association italienne des traducteurs et interprètes), Italie

Prix Aurora-Boréal pour la traduction exceptionnelle d'une œuvre de fiction : Pr Xu Yuanhong, TAC (Association des traducteurs de Chine), Chine

Médaille Karel Čapek pour la traduction d'œuvres littéraires écrites dans des langues à diffusion restreinte : Kari Kemény, NO (Association norvégienne des traducteurs littéraires), Norvège

Prix Astrid Lindgren : Julia Lydia Calzdilla Nunez, ACTI, Cuba

Prix du meilleur périodique : ITI Bulletin, Journal of the Institute of Translation and Interpreting, UK

Mention honorable : InformATIO, bulletin d'information de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, Canada

Prix du meilleur site Web : prix partagé – ITI, Royaume-Uni (www.iti.org.uk) et Universitas, Autriche (www.universitas.org)

Prix d'excellence en traduction scientifique et technique : Svetla Moutafova, Association des traducteurs de Bulgarie, Bulgarie

Prix d'excellence en interprétation : Dorothy Charbonneau, Canada



FAITES LA
CONNAISSANCE
DE NOS MEMBRES

Par Aurélie Goudal, trad. a. (EN-FR)



AURÉLIE GOUDAL

SUR LE PLAN PERSONNEL

Lorsque je suis devenue candidate à l'agrément, être traductrice agréée signifiait obtenir la reconnaissance professionnelle et pouvoir apporter davantage au milieu. Mon doctorat en histoire avec mineures en philologie et traduction ainsi que mes années d'expériences en traduction suffisaient à évoluer dans l'industrie, mais ce n'était pas ma vision à long terme. Être agréée voulait dire faire plus que son métier. En plus d'obtenir une reconnaissance professionnelle à l'échelle provinciale et nationale avec l'examen du CTTIC, on acquiert un droit de vote lors des AG. L'agrément est non seulement une garantie de qualité et de professionnalisme, mais il permet également de s'impliquer davantage dans les activités de l'Association et de vraiment faire une différence.

VOTRE EXPÉRIENCE AU SEIN DE L'ATIO

Un événement significatif m'a permis de placer la barre encore plus haut lorsque j'étais candidate à l'agrément. Après avoir travaillé pour des entreprises comme traductrice salariée, je décidai de me consacrer totalement à ma compagnie, peaktranslation (www.peaktranslation.com), et de devenir traductrice indépendante. Je me suis alors tournée vers mon association professionnelle, l'ATIO, qui offrait de nombreux conseils et outils pratiques pour les traducteurs indépendants (dont beaucoup sont disponibles sur le site de l'Association). À partir de ce moment, j'ai décidé de revoir mes priorités et d'établir une liste d'objectifs professionnels et personnels. Réussir l'examen d'agrément du CTTIC afin d'obtenir le titre professionnel en faisait partie.

VOTRE DISCOURS D'ACCEPTATION

J'aimerais remercier plusieurs personnes qui ont fortement contribué à mon succès. Dale Sproule, éditeur du *Canadian Newcomer Magazine*, a été d'une grande aide en me faisant part des rétroactions positives de la part du gouvernement. Joanne Taylor, Dwayne Boecker et Kerry Smiley Morris de Golf Town ont apporté un soutien financier et moral très apprécié lorsque j'ai voulu intégrer l'ATIO et me suis portée candidate à l'agrément. Enfin, je remercie mon mari et compagnon depuis 11 ans Benoit Hardy-Vallée qui m'accompagna et m'épaula jusqu'à l'obtention de ce titre. Merci à tous. Je n'aurais pas pu arriver à un tel résultat sans votre soutien.